



Notre usine mérite le vote d'un Droit d'Alerte !

Forts de l'expérience de nos amis de FAI, nous, la CGT GFT demandons le vote du Droit d'Alerte en Comité d'Entreprise

- Parce que la solidarité s'exprime bien **au-delà d'un simple tract** écrit par des personnes qui profitent hypocritement de l'actualité,
- Parce que les liens de la CGT GFT avec FAI se traduisent par **des actions** depuis 10 ans,
- **Parce que l'expérience du site de FAI doit nous aider à être réaliste et force de proposition.**

Nous, la **CGT GFT** avons demandé à un cabinet extérieur indépendant l'analyse de la situation financière et stratégique de notre usine de Bordeaux.

Le retour de ce cabinet n'est pas aussi prometteur que certaines organisations syndicales, associées à la direction, veulent bien le laisser croire dans leurs divers messages.

- Accumulation de **pertes financières lourdes**: 54 M€ en 2017, soit plus de la moitié du capital social (95 M€), 28 M€ attendus pour 2018, soit en cumul quelque 82 M€ de pertes sur 2 exercices, venant consommer 86 % du capital social.
- **Usine mono client** : 100% de notre production vendue à Ford.
- **Désengagement de Ford du marché européen** notamment sur les petits véhicules pour lesquels leur marge est faible : réduction de 22 000 emplois Ford sur 55 000 aujourd'hui en Europe (article presse spécialisée).
- **Discussion entre Magna et Ford** au sujet du groupe GFT : Magna rachèterait Bordeaux et Kechnec, Ford garderait Halewood et Cologne (info du 28 janvier).
- **Désengagement de Ford dans notre capital d'ici l'été 2019** (info début février): GFT est détenue à ce jour par Ford à 50%.
- Discussion entre Magna et Ford au sujet du **coût de la dépollution de notre usine** (info semaine dernière).
- **Ultimatum de M Kotagiri** : Si l'usine de GFT ne fait pas de profit d'ici 2021, soit on la vend, soit on la ferme.
- **Intérêt marqué de l'entreprise Punch** pour le rachat du site de GFT Bordeaux.
- **Changement brutal de direction** en 2017, départs précipités de managers...
- **Les coûts fixes que GFT devra assumer seul à la fermeture de FAI** aggravant d'autant les pertes financières.

Face à cette longue liste de points négatifs, le cabinet extérieur a établi **une liste de 21 questions précises à poser dans le cadre d'un Droit d'Alerte** : questions que nous avons présentées évidemment aux autres organisations syndicales.

-> Seules 6 questions, des moins fâcheuses, ont été retenues !!

-> Et, vous le savez déjà, la direction a rassuré les autres syndicats: tout va bien !!

A ce jour, **aucune organisation syndicale de notre usine n'a souhaité voter le Droit d'Alerte** en Comité d'Entreprise ! Nous n'en connaissons pas les raisons ...

Certainement la peur que ça révèle aux salariés de GFT la catastrophe financière qui se prépare et les conséquences qui s'en suivront !

Le Droit d'Alerte : une simple demande d'information !

Définition : Dès lors que le comité d'entreprise a accès à des informations économiques et financières susceptibles d'entraîner des difficultés (article L.2323-1 du code du travail), il peut interroger l'employeur sur ces difficultés et ce, dans le cadre de ce que l'on appelle un « droit d'alerte » (article L.2323-78 du code du travail).

Cela permet de :

- Connaître l'origine et l'ampleur des difficultés économiques rencontrées par l'entreprise
- Connaître les moyens et actions possible pour résoudre ces difficultés
- S'assurer que les mesures envisagées par la Direction sont pertinentes
- Alerter les actionnaires sur la situation de l'entreprise et les responsabilités éventuelles
- Faire des propositions alternatives allant dans le sens de la défense des intérêts des salariés
- Connaître les garanties de la pérennité de l'emploi
- Vérifier que l'entreprise dispose de délais suffisants à son rétablissement

Parce que nous préférons **anticiper le risque pour notre usine**. Nous, la **CGT GFT** avons de notre côté **déjà entamé des discussions avec des représentants politiques**, M Rousset (Région), Mme Ferreira (Blanquefort), afin de les alerter et de les inciter à des actions.

Nous commençons également à réfléchir à **des propositions concrètes**.

Le vote du Droit d'Alerte nous permettrait un contact direct avec Ford pour le forcer à s'engager sur le futur de GFT Bordeaux avant son départ de cet été !

Par ce tract, nous, la CGT GFT, faisons appel à vous Tous, Libres et Objectifs, pour demander à chacun de vos syndicats le vote de ce Droit d'Alerte : simple demande d'information !

Si tout va si bien, pourquoi ne pas le voter ?

Ce serait bien le meilleur moyen de nous rassurer !

Nous sommes pour le rassemblement de tous les salariés dans un même but : soutenir notre usine ! Par notre travail quotidien mais aussi par l'exercice de notre droit à l'information !

Nous sommes force de proposition et de négociation par notre représentativité au sein de l'usine, par l'expérience de nos amis de FAI, par nos experts indépendants.

N'hésitez pas à venir consulter la liste des questions, établies en vue du Droit d'Alerte, auprès de vos représentants CGT : Parlez-en entre vous et aidez-nous à voter le Droit d'Alerte !!